

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3272 - Mardi 06 Novembre 2018 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

La loi d'habilitation a-t-elle une chance d'être adoptée ?



COUR SURETÉ DE L'ÉTAT

**Les jugements seront rendus
dès Décembre**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Novembre 2018

Lever du soleil:
05h 37mn
Coucher du soleil:
18h 08mn

Fajr : 04h 23mn
Dhouhr : 11h 54mn
Ansr : 15h 23mn
Maghrib: 18h 11mn
Incha: 19h 25mn



20E ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU PRÉSIDENT TAKI ABDOULKARIM

Mamadou, grand absent de la cérémonie

20 ans depuis que Mohamed Taki Abdoukarim, chef d'Etat comorien, est décédé. Dimanche à Mbeni, sa ville natale, les responsables politiques de tous horizons ont rendu un vibrant hommage à cet ancien chef de l'Etat comorien. L'absence du chef de file de l'Union de l'Opposition à la cérémonie, M. Ali Soilihi, pourtant proche de feu Taki, a soulevé des interrogations.

5 novembre 1998. Le pays est en deuil: le président en exercice, Mohamed Taki Abdoukarim, meurt brusquement. 20 ans après sa mort, les Comores-son pays qui l'a tant aimé- et Mbeni particulièrement, sa ville, rendent hommage à celui que l'on surnomme affectueusement et pour certains avec ironie, le "bien-aimé". « N'en déplaise aux sceptiques, Mohamed Taki Abdoukarim était apprécié pour ses actes ainsi que pour ses efforts envers son pays », assure le président Azali Assoumani. A l'époque, il avait été nommé chef d'Etat major

en juin 1998 par Taki, 5 mois avant sa mort. Dans son discours, le chef de l'Etat a rendu hommage à celui qui a « fait bénéficier à son pays, son savoir ».

Une cérémonie qui a réuni des personnalités politiques et religieuses de tout bord à l'instar du gouverneur de Ngazidja, Hassane Hamadi ou encore le Grand Mufti, Fundi Tohir qui a dressé le portrait d'un homme "exceptionnel" qui était à la fois un "homme politique, religieux et social" qui a toujours su gérer ses affaires, sans jamais trahir ses convictions. Une cérémonie qui, après la lecture d'une prière (sourate Yâsin), a vu l'intervention de Fundi Ismael également, porte-parole et notable de Mbeni.

Le grand absent de cette cérémonie est Mohamed Ali Soilihi. Réputé pourtant proche du défunt (il occupait le poste de directeur de cabinet lors du règne de feu Taki), Mohamed Ali Soilihi a manqué la cérémonie. La commission d'organisation a confirmé à La Gazette des Comores que son invitation a bel et bien été



Commemoration du 20e anniversaire de la mort de Taki à Mbeni

envoyée.

Né le 20 février 1936 à M'beni, Mohamed Taki Abdoukarim est élu président de la République fédérale islamique des Comores le 25 mars 1996. Son règne sera marqué entre autre par la gestion d'une crise séces-

sionniste majeure dans l'Archipel. Issu d'une famille privilégiée, le jeune Taki poursuit ses études à Madagascar, puis en France où il obtient un diplôme d'Ingénieur en Travaux publics. Le bilan de son règne est marqué notamment par son

désir de renforcer l'influence islamique. Mohamed Taki Abdoukarim décédera 2 ans et 7 mois après son accession au pouvoir. Les circonstances de sa mort restent troubles.

Ibnou M. Abdou

CHRONIQUE

Le gouvernorat de la discorde

Revenons dans le vif du sujet. D'emblée il faut préciser une certitude. Il est impossible de procéder par nomination du fait du prince, un administrateur de l'île. D'abord, il est juridiquement inconcevable, sauf à manifester trop peu d'égard au suffrage universel, de substituer un élu, par une personne nommée. Et le fait que la forme de l'État serait passée d'une fédération à un État unitaire depuis la constitution de 2018 ne change pas grand-chose à l'analyse. Le gouverneur de l'île est une autorité décentralisée non subordonnée à l'État central. Il n'est pas une autorité déconcentrée qui n'étant qu'un relais du gouvernement serait désignée librement par lui. Ensuite, de toutes les façons, les textes prévoient déjà le régime à appliquer lorsqu'un changement anticipé s'impose à la tête des pouvoirs exécutifs insulaires. Selon le type de l'empêchement, le gouverneur sera remplacé par un intérimaire ou par un suppléant.

Le gouverneur empêché ?

L'empêchement s'entend comme la situation plaçant le titulaire d'une charge dans l'impossibilité pratique de l'assumer. Si cette impossibilité est irrémédiable et que la charge n'a plus de titulaire, l'on dit de l'empêchement qu'il est définitif ce qui implique une situation de vacance. Il ne peut s'agir que de situations catégoriques et, surtout, irréversibles, de celles que consti-



tuent, par exemple, la démission, la mort, ou la disparition. A contrario, si l'impossibilité, pour le titulaire, d'assumer sa charge, n'est que temporaire en ce qu'après un certain temps, il serait de nouveau en mesure d'exercer ses fonctions, l'on dit de l'empêchement qu'il est provisoire. Celui-ci impliquera alors, non pas une vacance, mais une absence. L'on songe ici, notamment à un voyage à l'étranger ou à la maladie. C'est-à-dire, toute chose qui, a priori, ne durera qu'un temps.

Le cas du gouverneur Salami est à cet égard très original. Il est placé en mandat de dépôt sur décision d'un juge d'instruction. D'abord, s'agit-il d'un empêchement? Ensuite, dans l'affirmative, est-il définitif ou provisoire? Le mandat de dépôt est un dispositif très contraignant. Il s'agit d'une mesure privative de liberté. Le gouverneur est limité dans ses déplacements, ses relations et même sa communication. Il n'est pas en situation de gouverner et d'accomplir toutes les missions que lui impose sa charge. Il y a clai-

rement un empêchement. Celui-ci a peut-être été provoqué, peut-être est-il entretenu, toujours est-il que détenu, le gouverneur ne peut plus administrer l'île avec la plénitude de sa volonté. Mais quel type d'empêchement constitue un mandat de dépôt? Selon qu'on le qualifie de définitif ou de provisoire, l'on remplacera le gouverneur par un intérimaire ou une suppléance.

Intérimaire ou suppléant ?

Le mandat de dépôt ordonne le placement de la personne visée en détention provisoire. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une mesure provisoire qui ne peut durer plus de huit mois. Qu'est-ce que huit mois dans un mandat de cinq ans? Peu. D'ailleurs il s'agit d'une durée plafond qui n'interdit pas que la détention prenne fin plus tôt. À son terme, si le gouverneur n'a pas fait pas l'objet d'un procès, d'un jugement et d'une condamnation, il retrouvera la charge pour laquelle, il a été élu et pourra de nouveau l'assumer. Le mandat de dépôt ne constitue pas, à notre sens, un empêchement définitif. Ainsi, le gouverneur est juste absent. Pour le remplacer, il faut lui trouver un suppléant. Ici, cela dépendra au final de la constitution envisagée. La constitution de l'Union de 2001 ne prévoit pas ce cas, c'est la loi statutaire qui s'en est chargée. Elle précise que c'est le gouverneur lui-même qui constate son absence et désigne lui-même son remplaçant parmi ses commissaires. Ce n'est

sûrement pas au Président de l'Union de s'en occuper.

Par contre si l'on se réfère à la constitution de 2018, alors l'on serait tout simplement devant un vide juridique. Celle-ci ne prévoit pas de suppléance. Ou plutôt elle ne prévoit qu'un seul cas de suppléance, c'est lorsque le gouverneur prend congé pour participer à l'élection anticipée. Il est clair que ce n'est pas le cas ici. L'on ne peut même pas appliquer la solution de la loi statutaire puisqu'elle pourrait être considérée comme abroger implicitement par la nouvelle constitution. Donc le gouverneur serait empêché sans que l'on puisse le remplacer.

Il faut tout de même reconnaître que selon la constitution de 2018, ce n'est plus au mandat de cinq ans du gouverneur qu'il faudrait se référer. En effet, une élection de gouverneurs serait organisée dans les mois à venir de sorte qu'une détention même provisoire qui irait jusqu'à la durée maximale de huit mois pourrait s'apparenter dans pareille hypothèse à un empêchement définitif de facto. Suivant ce raisonnement et si l'on applique la constitution de 2018, alors on pourrait considérer qu'il faut un intérimaire et non un suppléant. Cela, ladite constitution l'a prévue, l'intérim est assuré par le secrétaire général du gouvernorat. Même suivant un tel raisonnement, ce n'est pas le Président qui décide. L'empêchement doit d'abord être constaté par le juge constitutionnel. Encore faut-il qu'il soit saisi par le cabinet du gouverneur. Sans oublier

que le favori du gouvernement n'est plus le secrétaire général d'où il faudrait annuler l'arrêté du gouverneur qui l'a changé de poste. Mais, la Cour suprême pourrait-elle le faire? Cet arrêté n'est-il pas un acte purement politique selon sa propre jurisprudence initiée il y a quelque mois? Un vrai capharnaüm juridique...

Mohamed Rafsandjani

Doctorant en droit public
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Faïza Soule Youssouf
Binti Mhadjou
Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Rahamatouallah Youssouf
Documentation archiviste
Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

POLITIQUE

La loi d'habilitation a-t-elle une chance d'être adoptée ?

Pour que le président Azali Assoumani puisse convoquer le collège électoral, il faut que le projet de loi d'habilitation l'autorisant à légiférer par ordonnance pour les textes relatifs à l'organisation des élections soit adopté. Selon certaines sources, celui-ci a peu de chances de passer. A moins que...

Le 17 octobre dernier, le gouvernement a déposé un projet de loi d'habilitation du président de l'Union des Comores à légiférer par ordonnance les textes relatifs à l'organisation des élections en Union des Comores.

Il est vrai qu'avec l'adoption de la nouvelle constitution, certaines dispositions relatives au code électoral ou encore au rôle de la cour

suprême, entre autres, doivent être mises à jour. Maintenant se pose la question de son adoption. En dehors du parlement, les soutiens du régime Azali Assoumani, assurent que le projet de loi d'habilitation passera. Mais un autre son de cloche résonne. Comme ce député, proche de la mouvance présidentielle qui a requis l'anonymat. Il a assuré que le texte « avait peu de chances de passer ». Et de compter, les parlementaires qui voteraient pour. « Il n'y aura pas plus de 7 députés sur les 33 que compte le parlement », a-t-il affirmé. Avant de préciser : « ce vote est crucial car sans lui, le président de la république ne pourra pas convoquer le collège électoral, prélude aux élections anticipées prévues pour le premier trimestre 2019 ».

Les représentants de la nation qui soutiennent le président Azali sont connus. La Convention pour le Renouveau des Comores, principal parti au pouvoir, ne compte qu'un député, le vice-président Maoulana Charif, auquel il faut ajouter, Abou Achirafi, qui a opéré un ralliement. Le vice-président Dhoulkamal du parti Soma soutient la mouvance présidentielle, tout comme les deux députés du Radhi de Houmed Msaïdie. Le président de l'institution, Abdou Ousseni a toujours voté pour les lois portées par le gouvernement. Il n'y a à l'évidence aucune raison pour qu'il en soit autrement pour ce cas de figure. Numériquement, le projet de loi a peu de chances de passer. Numériquement parce que dans la pratique, tout peut arriver. La der-

nière loi de finances en est l'exemple le plus éloquent.

Ce ne serait pas faire de la sur-enchère que de dire que tous les regards sont braqués sur le parlement et plus particulièrement sur l'opposition parlementaire (Juwa, Rdc, Updc). En tout cas, les regards des citoyens qui s'intéressent à la chose politique et ses enjeux. Elle a, avec cette habilitation, l'occasion de stopper, sinon de retarder les échéances électorales de l'année prochaine. L'opposition, ne reconnaissant toujours pas la nouvelle constitution et revendiquant « le retour à l'ordre constitutionnel ». 3 députés qui en sont issus ont déclaré fermement que le projet d'habilitation n'a aucune chance d'être adopté. L'un d'entre eux a même avancé un nombre plus généreux

que celui-ci cité plus haut : « 10 députés à tout casser se prononceraient pour, mais pas plus, il risque même d'enregistrer un rejet massif ».

L'opposition a ici une chance de prouver que la litanie entonnée depuis plusieurs mois, à savoir le retour à l'ordre constitutionnel et la tournante pour Anjouan en 2021 n'est pas qu'une rengaine sans profondeur. Surtout qu'il se murmure de plus en plus fortement que certains de ses leaders se préparaient déjà à l'élection présidentielle anticipée de 2019. Loin, très loin des revendications affichées publiquement.

Faïza Soulé Youssouf

COUR SURETÉ DE L'ETAT

Les jugements seront rendus dès Décembre

Le ministre de la Justice s'est exprimé la semaine dernière sur les dossiers en cours au parquet de Moroni et de Mutsamudu. Mohamed Ousseïne a annoncé l'audience prochaine, de 3 procédures dans les premiers jours de décembre. Il s'agit de "l'affaire des clous déversés sur le tarmac de l'aéroport de Mwalî, de la procédure du 30 juillet et de la tentative de coup d'Etat raté du mois d'aout".

Au total, 6 affaires sont en cours au parquet de Moroni et de Mutsamudu. Il s'agit de l'affaire dite des clous, la procédure du 30 juillet sur la main coupée d'un militaire, la tentative de coup d'Etat raté, le dossier de la citoyenneté économique à Ngazidja, la tentative d'assassinat sur Moustadroine Abdou et l'insurrection à la Médina de Mutsamudu. Dans un point de

presse tenu à Anjouan, le ministre de la Justice a annoncé que certaines de ces procédures étaient déjà entamées et qu'elles passeront en audience dans les premiers jours de décembre. « Les travaux des juges d'instruction sur les trois procédures de Ngazidja sont finis. Actuellement, ils se trouvent aux mains du commissaire du gouvernement. Nous espérons qu'ils seront jugés dans la première dizaine de décembre », a fait savoir Mohamed Ousseïne.

Sur les deux autres dossiers d'Anjouan, le Garde des Sceaux confie que le dossier de la tentative d'assassinat sur l'ancien vice-président Moustadroine Abdou "est fini et le jugement sera rendu dans la deuxième partie du mois de décembre. Sur le cas de l'insurrection dans la Médina de Mutsamudu, les juges y travaillent toujours et espèrent finir dans les meilleurs délais. Le

dossier relatif à la citoyenneté économique prendra lui probablement plus de temps que tous les autres. « L'enquête sur le dossier de la citoyenneté économique suit son cours. Le jugement n'est pas pour cette année. On espère finir les travaux dans les meilleurs délais et procéder au jugement », avance Mohamed Ousseïne. Il ajoute: « Notre souhait est d'aller rapidement dans cette affaire. Le président de la République veut que la procédure se termine en une année. Il ne veut pas garder des personnes en détention. Les personnes qui seront reconnues coupables seront emprisonnées et celles innocentes seront relaxées ».

Alors que le gouverneur de Ndzouani, Salami Abdou, est placé en détention provisoire et accusé de 7 chefs d'inculpation dans l'affaire dite de la Médina, le ministre a déclaré avoir apprécié l'intervention de l'avocat du gouverneur qui assu-



Mohamed Ousseïne Min de la justice

re faire confiance à la justice sur le dossier de son client. « J'ai beaucoup apprécié sa déclaration. Je tiens à vous dire ici que le jugement des 6 procédures va se faire dans la transparence et les juges auront la liberté de faire leur travail en toute

indépendance », dit-il. Le ministre de la Justice est revenu aussi sur les préjudices économiques des opérateurs économiques anjouanais lors de l'insurrection d'Anjouan.

Mohamed Youssouf

SOCIÉTÉ

Les Comores ont pris part au Séminaire des Musées en Chine



Participants au Séminaire des Musées en Chine

Innovation culturelle et industries créatives en Chine sont les thèmes retenus lors du séminaire des Etats arabes organisé en Chine, du 15 octobre au 3 novembre 2018 et qui a vu la participation des Comores. Un séminaire des musées qui a permis de faire découvrir le patrimoine matériel et gastronomique du pays.

Suite à une lettre d'invitation envoyée au ministère de la Jeunesse, des Sports, et de l'emploi par l'ambassade de la Chine, deux représentants comoriens, Tabibou Ali Tabibou et Mahamoud Ali Ahmed ont participé au séminaire des Musées dont le thème retenu était l'innovation cul-

turelle et les industries créatives. « Beaucoup d'experts internationaux dans ce séminaire, nous ont montré le bon fonctionnement d'un musée. On a eu des échanges et de l'expertise au cours de cette cérémonie. Il y'avait aussi des visites guidées dans les Musées de Shanghai et Ganzhou, a fait savoir Tabibou Ali Tabibou. Nous avons ensuite visité des monuments classés au patrimoine mondial qui se trouvent en Chine ».

Au cours des 20 jours qu'a duré le séminaire qui regroupait les Etats arabes, les participants ont eu droit à une soirée dédiée à la gastronomie et la civilisation arabe. Une opportunité pour les Comores qui ont présenté des photos du patrimoine

comorien et, pour ce qui est de la gastronomie, un plats typique de chez nous qui compte de la viande, du lait caillé et du riz au coco. « Tout le monde a apprécié le menu. On a même reçu des certificats de reconnaissance ».

Protéger la culture pour mieux la partager, seront les maitres mots de cette rencontre. « Nous avons suffisamment appris dans ce séminaire. Je tiens à remercier l'ambassade de la République Populaire de Chine qui nous a donné cette chance d'assister au 4e séminaire, organisé par le Musée de la Soie en Chine », a conclu T. Ali Tabibou.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Se faire belle, mais à quel prix ?

En Afrique et en Asie, le phénomène du blanchiment de la peau gagne du terrain. Avoir la peau claire est synonyme de beauté. Les Comores ne font malheureusement pas exception. Une pratique condamnable qui met en danger le système immunitaire comme l'explique Dr Tadjiri, dermatologue. « Ces produits contiennent de la corticoïde. Utilisée à forte dose, le produit endommage la partie épidermique de la peau et expose la femme à de nombreuses maladies dont le cancer », alarme Dr Tadjiri Ahamada, dermatologue, dans un entretien accordé à La Gazette des Comores.

Éclaircir sa peau pour la rendre plus belle, le phénomène touche de plus en plus de personnes aux Comores. Au delà de l'esthétique, la pratique, condamnable, traduit un besoin pour ces personnes, de convenir à un standard. Mais à quel prix? Les produits de dépigmentation, qui contiennent des cortisones, mais aussi parfois du

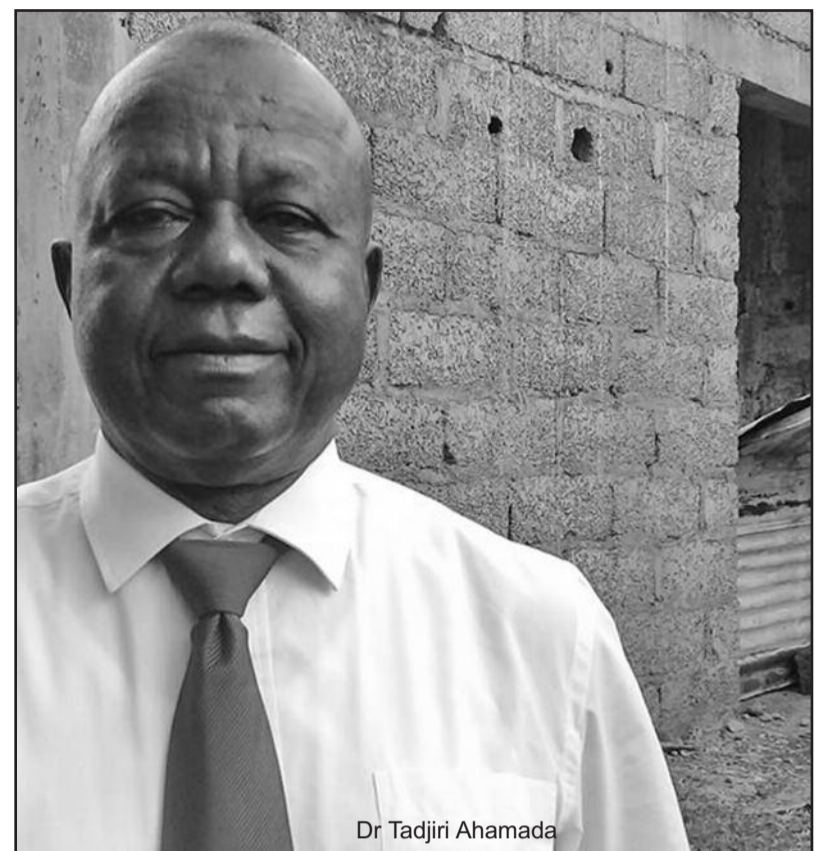
plomb ou encore de l'hydroquinone, une substance chimique utilisée dans le milieu industriel et dont l'utilisation à long terme provoque le cancer, agissent en bloquant le plus souvent la voie de synthèse de la mélanine. La peau étant composée de 3 couches (épiderme, derme et hypoderme), il est évident que si l'on se débarrasse de l'une d'elles, on devient sujet à des infections.

En 20 ans d'exercice, Tadjiri Ahamada constate avec amertume que celles qui sont friandes de ces produits sont loin de se rendre compte du danger qu'ils représentent. « Ce qui m'étonne le plus, la plupart d'entre-elles viennent consulter pour des traitements. Malheureusement, après avoir guéri, elles récidivent... Les premiers jours, on a la peau claire, unie, sans acné. Mais au fur et à mesure, l'acné apparaît, infectieux de surcroît. Peu à peu, la peau redevient foncée à certaines parties du corps. On devient multicolore ».

Et à celles et ceux qui usent de ces produits pour soigner leur acné,

il leur conseille de consulter un médecin pour éviter que la peau ne soit détériorée. Car les produits dont il est question sont accessibles partout et vendus comme des petits pains... au marché. Les détaillants, qui les vendent au même titre que les crèmes pour cheveux ou le maquillage dans les marchés de la capitale (c'est dire comme ils banalisent ou ignorent la dangerosité de ces produits) démentent en détenir quand ils s'aperçoivent que leur interlocutrice est journaliste: « Je ne savais pas que tu étais journaliste! A cause de toi, je risque d'être délogé de mon lieu de travail et ma marchandise sera confisquée », a lâché un de ceux rencontrés sur place.

Le mécanisme permettant aux commerçants d'esquiver les douaniers et faire entrer ces produits sur le territoire semble bien ficelé et surtout bien gardé... Le blanchiment de la peau, heureusement, ne fait pas l'unanimité. « Si l'envie me prend d'épouser une blanche, j'irai la chercher ailleurs », a lancé, l'air agacé, Machouhouli Said, vendeur à Volo.



Dr Tadjiri Ahamada

Restez comme vous êtes! C'est votre beauté naturelle qui nous attire », dira-t-il. « On ne peut pas défier la nature. Personnellement, ma femme, je la préfère avec sa beauté naturelle », a confié un autre interlocuteur. Le phénomène, qui

tend à croître, touche également les hommes. Aux Comores, aucune campagne de sensibilisation ni étude sur ce fléau n'ont été entreprises.

Binti Mhadjou

MOUVEMENT D'ACTION DES JEUNES

Un atelier de révision du document statutaire du MAJ

Le Mouvement d'Action des Jeunes (MAJ) s'est réuni samedi, au siège de l'ASCOBEF, pour constituer un agenda révisé de ses documents statutaires. Le MAJ promeut le leadership des jeunes, dans les instances de prise de décision et dans la promotion des droits en matière de santé aux Comores.

Dans le cadre des projets de développement des pays, lancés chaque année par la Fédération Internationale Pour la

Planification Familiale (IPPF) pour avantager les jeunes de l'Afrique, le MAJ Comores a revu son document statutaire. « Aujourd'hui, nous nous penchons sur 3 points essentiels: la révision du statut du MAJ, son règlement intérieur et le statut de l'ASCOBEF », a expliqué Allaoui Maoulida, président du MAJ et responsable du projet.

Cette activité collective consiste à appuyer les jeunes dans les instances de prise de décision et de les instruire sur la posture éducative et morale. Le projet a une durée de 6

mois et se présentera sous plusieurs catégories d'activités: « On a placé les jeunes dans les orientations. On fait la révision du statut et on fera un forum des jeunes pour discuter sur la question de la santé », explique Allaoui Maoulida.

Pour sa validation, la révision du statut doit avoir l'aval des membres de l'ASCOBEF, qui analyseront les points reformulés du document statutaire avant de le valider officiellement. Selon Allaoui, c'est une initiative qui inclut l'ensemble de la

population. Il a suggéré à cet effet l'engagement des jeunes Comoriens auprès du MAJ car « ce n'est que par ces conditions que le pays va se développer ».

Kamal Gamal



Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



JOB ANNOUNCEMENT MEDICAL OFFICER

Peace Corps
BP 375
Route de la Corniche
Moroni, Union of Comoros

The United States Peace Corps seeks a qualified Medical Doctor or Nurse Practitioner for the position of Peace Corps Medical Officer (PCMO) based in Moroni, Comoros. This is a full-time Personal Services Contractor position. Peace Corps may make one or more selections from this vacancy announcement.

Position Summary: The PCMO will provide health care to U.S. Peace Corps Volunteers in Comoros, including treatment of common illnesses and injuries and counseling on disease prevention and stress management, in accordance with Peace Corps medical guidelines; emergency medical response; conducting trainings on health-related issues; administrative tasks, including budget and inventory for the medical unit; travel throughout Comoros to visit Peace Corps Volunteers; and 24-hour on-call duty.

Qualifications and Requirements:

- Graduate of accredited school
- Current license to practice
- Relevant clinical experience in primary care after medical school
- Experience in managing mental health issues including counseling of patients
- Experience in training design and presentation of health-related material
- Language proficiency in English (required) and French (preferred)
- Working knowledge of standard Microsoft suite programs (Word, Excel, etc.)
- Skills in program management, administrative experience, and cross-cultural teamwork

- Willing to travel to remote sites throughout Comoros
- Must be able to obtain an American visa

This position is open to all interested candidates. The full vacancy announcement and application materials are available by sending a request to pccomoros@peacecorps.gov. Qualified applicants should submit the following:

- PCMO Application form, skills survey, and privileging form
- Resume or CV
- Three letters of references from medical professionals
- Copies of diplomas, professional licenses and registrations, certificates of training, etc.
- Letter of motivation
- Copy of passport or Comorian identity card
- Extrait de casier judiciaire (for Comorian candidates only)

Completed applications may be sent electronically to pccomoros@peacecorps.gov or delivered to the Peace Corps office at Rive Gauche, Moroni (Attention: DMO), no later than **Friday, November 23, 2018, at 17:00**. Incomplete or late applications will not be considered. Applications must be submitted in English. Only candidates considered for an interview will be contacted.

The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.

FOOTBALL : COUPE DE LA LIGUE, NDZOUANI

Les tirs au but hissent Ziara club au sommet du podium

La Ligue de Ndzouani a mis fin à l'édition 2018 de sa compétition. La finale a opposé Ziara club à Ngazi Sport. Ils se sont neutralisés (0-0) mais ont dégainé leur colt à la fatidique séance de tirs au but. Moins concentrés, les protégés du coach Yahaya Salim Allaoui s'inclinent (4-3). Ziara représentera la Ligue régionale à la phase nationale, prévue à Moili en novembre 2018 : jeudi 8, dimanche 11 et mercredi 14.

A l'occasion de ce duel déterminant de la Coupe de la Ligue, les finalistes, Ziara club de Sima et Ngazi Sport de Mirontsi ont mis le paquet sur une rigueur offensive. Mais moins opportunistes, personne n'a pu faire sien, le dernier geste qui fait la dif-

férence. A la fin du temps réglementaire, ils se séparent sur un score nul et vierge (0-0) et passent à la prolongation (2 X 15 mn). L'égalité subsiste. L'arbitre ordonne la fatidique séance de tirs au but. Plus concentrés, Ziara hisse son club au sommet du podium au détriment de

Ngazi Sport de Mirontsi (4-3).

Le vainqueur représentera la Ligue de Ndzouani à la phase nationale de cette compétition, prévue à Moili. Il affrontera le dimanche 11 novembre 2018 le perdant de la première demi-finale, qui opposera Fomboni club (Moili) à Volcan club de Moroni (Ngazidja) le jeudi 8 novembre 2018. La finale mettra en lice les deux vainqueurs le mercredi 14 novembre. A en croire Fundi Boilolo, secrétaire général de la Ligue de Ndzouani, la finale régionale s'était déroulée dans un climat ambiant, emprunt de courtoisie et

de fair-play. Mais les équipes de l'île traversent une zone sportivement tumultueuse.

« Tout s'est bien passé. On n'a pas vécu des contestations sur les décisions de l'arbitre. Seule note discordante, nous sommes à la fin de la saison. A ce stade les équipes désertent les terrains. Les joueurs sont un peu ailleurs. Et indirectement, cela dévalorise les coupes. Les Malgaches de l'équipe sont compulsifs. Ils sont sanctionnés », explique Boilolo. Un sympathisant de Ngazi reprend un refrain similaire : « Que veux-tu qu'on fasse ?

Tous nos joueurs titulaires sont mis Ko debout! Ils purgent une sanction. Vous savez, une équipe aussi redoutable qu'elle soit, une fois amputée de ses éléments clefs, s'affaiblit. Cette triste situation a découragé les joueurs et risque de les démobiliser. Dominer les compétitions de l'élite, et subir une chute libre vers une division inférieure, ce n'est pas évident. La prochaine saison, on va hélas évoluer en D2 ».

Bm Gondet

FOOTBALL : LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE, À MORONI

Volcan affronte les Equato-guinéens de Leones Vegetarianos

Le tirage au sort des équipes engagées à la Ligue des Champions d'Afrique a été effectué le week-end dernier. Le leader de la Guinée-équatoriale, Leones Vegetarianos Fut ball club, est attendu à Moroni pour la phase aller (lundi 25 ou mardi 26 novembre 2018). Volcan club de Moroni se rendra à Malabo pour le match retour (entre mardi 4 ou mercredi 5 décembre 2018).

Leones Vegetarianos Fut ball club est une équipe équato-guinéenne à grande ambition. Elle est accréditée d'un pal-

marès très élogieux : 4 participations en Ligue des Champions d'Afrique (2014, 2015, 2017 et 2018). Un record qui suscite le respect. Cette saison, l'équipe s'est succédé au sommet du classement général. Pour ces équato-guinéens, Volcan club est un adversaire quasi inconnu. Immédiatement après le tirage au sort des tours préliminaires de la Ligue des Champions, effectué par la Confédération Africaine de Football le samedi 3 novembre dernier, Leones Vegetarianos s'est penché sur une préparation attentionnée déjà en vue d'affronter dans les meilleures

conditions, le champion des Comores.

En ce mois de novembre 2018, à Moroni, le duel de l'aller est attendu entre le lundi 25 ou mardi 26, et le retour à Malabo, entre mardi 4 ou mercredi 5 décembre 2018. L'équipe est financièrement bien lotie, et dispose d'une longue expérience technico-tactique par rapport à son adversaire. « Écoutez, la Ligue des Champions d'Afrique fait partie de nos ambitions. Mais pour l'heure, notre principale préoccupation, c'est la phase nationale de la Coupe de la Ligue, prévue à Moili du 08 au 14 novembre 2018. Bien sûr que

c'est embarrassant de se déplacer avec des joueurs blessés. Mais, on endossera notre responsabilité. On puisera dans nos réserves. Volcan encadre un effectif de 32 joueurs, chacun plus talentueux et ambitieux que l'autre », explique Kamal Abdel, membre du staff technique des ambassadeurs de

Ngazidja.

L'engagement aux compétitions africaines de grande envergure est facultatif. Mais une fois le tirage au sort effectué, il n'y a plus de tergiversation. « C'est logique, quand on s'engage, on doit aller jusqu'au bout de sa parole. Financièrement, le déplacement pour Malabo

(Guinée équatoriale) ne devrait pas nous pénaliser. Entre Addis-Abeba et Malabo, il y a juste 2 heures. Je pense que Volcan sera présent en Guinée équatoriale », rapporte Tota Faharidine, directeur technique des ambassadeurs des Comores.

Bm Gondet



Nos points de vente

Nassib Itsandra
Nassib volovolo
Nassib Bacha
Nassib Kalfane
Gare du nord
Chez Kamardine Matelec
Wadaane coulé
Hadoudja chez Soroda
Hadoudja chez Nadi
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou

Au paradis du livre
Mag Mrket
Station Filling
Librairie A la Page
Nouveauté
Bus Place de France
Karthala chez Tati
Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Café de la Médiine Badjanani
Said Bacar Djomani

WASUYA
InnoVe ta com'

Stratégie de communication
Création graphique
Relations presse
Production de contenus
Community management
Evenementiel

contact@wasuya.km
Moroni Badjanani, Bâtiment La Gazette des Comores

« Ntso Uziine », le festival où l'on refait le plein d'énergie

Battle dans la médina. L'idée fait sourire. Ntso Uziine l'a fait. Et bien en plus. Agglutiné autour d'un parterre de jeunes talents, le public s'est laissé emporter, en transe ou presque, dans les mouvements travaillés des danseurs qui ont participé à cette 2e édition du festival Ntso Uziine.

Viens danser, Ntso Uziine. Le festival qui veut faire découvrir ou redécouvrir la culture urbaine au pays du Sambe peut se féliciter d'avoir atteint son but: faire vibrer son public. Du 1er au 4 novembre s'est tenue sa deuxième édition et la quatrième édition du battle "Yé Mzé Ndo". Echanges, atelier, spectacle, partage et rencontre, tout y était et pas n'importe où. Au CNDRS, à l'Alliance Française de Moroni, au Casm et au CCLB et surtout dans des espaces ouverts tels la mythique place de l'Indépendance, la place Mtsangani

ou encore la plage d'Itsandra.

« Le festival était top ! », se réjouit le danseur réunionnais, Lino Mairion alias Zagazé, présent à l'occasion du battle national "Ye Mzé Ndo ?". Le danseur professionnel reconnaît que la danse a un avenir sur les Îles de la Lune. « Pour la première fois aux Comores, je me suis senti comme chez moi. La vibe ici, c'est autre chose... C'est encore mieux! C'est familial, il y'a des gens qui viennent et qui supportent vraiment le mouvement! », a-t-il lancé, enthousiaste.

Au delà des mouvements, un véritable travail a été fourni par les danseurs et chorégraphes qui à travers leur art, ont su raconter des histoires et transporter leur public dans leur monde. Mario Sella, danseur malgache, a exécuté une chorégraphie autour d'un conte malgache relatant l'histoire d'un géant mis au défi par ses propres filles pour leur prouver son amour. Un spectacle



qu'il a joué lors de la cérémonie d'ouverture à l'Alliance Française de Moroni. « Comparer notre pièce avec celle de Seush, je dirais qu'il y'a eu deux différentes énergies. Seush a travaillé sur quelque chose de doux et calme, tout comme nous.

Pour moi, les deux spectacles étaient bien organisés pour le festival », confie Mario Sella, dont le spectacle, avec celui du chorégraphe et initiateur du festival, Salim (Seush) ont été joués le même soir.

Pour le public, le festival était

un savant mélange de culture indiano-céano-américaine. Du Freestyle, du Break Dance mais aussi de la sensibilisation et une volonté de rassembler. A la plage d'Itsandra, "Chababi Project" a été diffusé. Tournée à Mayotte, la série relate la vie de jeunes lycéens. Une perche tendue à la jeunesse, comme pour leur montrer que quelque soit le lieu où ils vivent, les Hommes vibrent pour, et ressentent, les mêmes choses. Une lumière sur l'universalité de l'amour, de la passion et des tracas du quotidien dans le cas de ces jeunes ados. Le battle "Ye mzé ndo ?", a permis de récompenser 4 danseurs: Abdel ElCapé, Lino Zagazé, Chien de Guerre et Djaba. En attendant la prochaine édition, les festivaliers se disent impatients de redécouvrir la scène hip-hop, Freestyle et dance des Comores.

A.O Yazid

4E ÉDITION MADE IN COMORES

Des produits par et pour les Comoriens

L'ouverture officielle de la quatrième édition de la foire "Made in Comores" a eu lieu hier lundi en fin de journée. Présent, le ministre de l'Economie a montré la volonté du Gouvernement d'accompagner les opérateurs économiques pour la valorisation des produits locaux. Bianrifiti Tarmidhi a assuré que dans le plan quinquennal, l'objectif du Gouvernement est de mobiliser 470 milliards. Un investissement qui servirait à réduire le taux de chômage (10% d'ici 2020). Une idée que n'a pas manqué d'apprécier le président de l'Union des Chambres Comoriennes pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture (UCCIA), Ahmed Bazi.

Dans son allocution, le président de l'UCCIA a montré que l'objectif de "Made in Comores" est de promouvoir la production comorienne, d'offrir une vitrine aux produits et aux savoir-faire, de sensibiliser le Comorien à consommer local, favoriser la rencontre des produits avec le public mais aussi de permettre le partenariat, aussi bien dans la chaîne de valeur que dans la distribution. Ahmed Bazi dit attendre des résultats dont la promotion des produits "Made in Comores" et le bénéfice d'une grande visibilité et la promotion d'une consommation purement locale. A l'issue de cette cérémonie, La Gazette des Comores est partie à la rencontre des artisans, des producteurs et des entrepreneurs.

Anturia Mihidjayi, entrepreneure (Nutrizone et Afia Tchahi) :

"En tant que transformatrice de produits comoriens, je voudrais d'abord remercier l'UCCIA de cette initiative qui ouvre à des rencontres

entre les producteurs et les artisans puis de nous donner accès à un marché qui nous permet d'exposer nos produits. Au début, j'ai rencontré des difficultés. Je reste consciente car j'ai lancé mon entreprise dans un domaine qui n'est pas issu de ma formation initiale. Il y'a eu des essais et des erreurs mais cela m'a aidé à aller rencontrer des connaisseurs. On peut aussi dire que le manque de moyens et le manque de financement pour les jeunes entrepreneurs ne facilitent pas la tâche... Chez nous, l'entreprenariat est une chose nouvelle qui manque de soutien. Cela fait quelques années que j'ai lancé mon projet mais je le considère toujours comme une start up, Nutrizone est toujours à ses débuts malgré les trois produits que nous comptons à notre actif aujourd'hui. J'espère diversifier mes produits encore plus et faire profit dans l'avenir car l'environnement entrepreneurial des Comores n'est pas facile. "Afia Tchahi" est ouvert à tout public et je constate qu'il est plus consommé. J'espère que dans l'avenir, Nutrizone fera écho sur le plan international.

Kassim Hamidoune, ingénieur agroalimentaire, chef de la production "Al-Hayi" :



"Al-Hayi" est une eau de source naturelle. Cette eau est filtrée naturellement sans aucune intervention de produit chimique. Elle est sans goût particulier. L'eau "Al-Hayi" est issue de la source de Dzilandzé. Depuis octobre 2017 que nous avons lancé le produit, la vente est satisfaisante. Je salue cette initiative de l'UCCIA car elle ouvre les portes à plusieurs perspectives. La foire "Made in Comores" a permis aux vendeurs, producteurs de rencontrer leur concurrents et leur public. Pour ce qui est de la concurrence, "Al-Hayi" est prête à rivaliser avec les autres entreprises à travers nos prix et la qualité de notre source. J'espère aussi qu'à travers cette foire, les Comoriens prendront conscience de nécessité de consommer local. En tant que Comorien,

nous devons avoir une idée patriote.

Karima Jaffar (Karida), esthéticienne et gérante de l'institut "Beauté Beacore" :



Mes produits, je les fais à base de bois de santal. Il y'a du santal que j'ai utilisé pour produire du parfum et un autre qui a servi aux produits cosmétiques et beauté. Le santal a plusieurs diversités. Une qualité de santal parfumée que j'ai utilisé en mélangeant avec d'autres produits parfumés et l'autre non parfumée qui sert à la production des produits d'éclaircissement de la peau. Mon combat est de lutter contre l'utilisation des produits chimiques qu'utilisent les femmes pour éclaircir la peau et qui causent des dégâts. Nous avons des produits traditionnels sans effets nocifs. Le miel, le sel comorien, les œufs, le riz... tout ce que nous pouvons manger, nous pouvons également l'utiliser comme produits de beauté tout en respectant la peau. Tout ce que je fais est naturel et je me bats pour qu'on fasse recours aux produits comoriens et consommer local.

A.O Yazid

La Banque de développement des Comores

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/18/BDC

Banque de Développement des Comores (BDC), société anonyme d'économie mixte au capital d'UN MILLIARD de francs comoriens (1 000 000 000 Kmf), soit 2.032.650 d'Euros, recherche un Cabinet d'audit basé dans l'Océan Indien spécialisé dans l'audit des banques et des établissements financiers qui sera chargé de fournir les services de Commissariat aux comptes.

Les manifestations d'intérêts rédigées en français devront être déposées à la BDC à l'adresse mentionnée ci-dessous en personne, par courrier, facsimilé ou par courrier électronique au plus tard le 15 novembre 2018 à 16 heures 00 (heure locale).

« Monsieur le Directeur Général de la BDC
Sollicitation pour le recrutement d'un Commissaire aux Comptes »

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES
BP : 298, Moroni, Place de France
E-mail : info@bdevcom.net

Pour plus d'informations contactez: **+269 348 83 82 / +269 334 08 98**